

88 Rue Marcel Bourdarias

CS 70014

94146 Alfortville Cedex

Tel : 01 41 79 59 59

COMMENT MODIFIER SON CODE APE (OU NAF) ?

Date de création : 05/07/2022

Date de première publication : 06/07/2022

Date de version publiée : 06/07/2022

Chaque activité professionnelle est régie par un code délivré par l'INSEE nommé code APE (activité principale exercée) ou parfois code NAF (Nomenclature d'activités françaises).

Le code APE, composé de quatre chiffres et d'une lettre, a une **vocation principalement statistique**. Or, ce code sera utilisé parfois par les services publics pour présumer de votre activité. Il peut donc être utile de modifier le code APE si celui-ci ne correspond pas à votre activité principale réellement exercée.

Vous trouverez ci-dessous la procédure à suivre.

DÉTERMINER SON ACTIVITÉ PRINCIPALE

Le Code APE n'est pas déterminant

Le Code APE est un indice faisant présumer de votre activité principale mais n'est pas déterminant.


Pour retrouver le code APE qui vous a été attribué, vous pouvez le rechercher sur le site de l'INSEE [ici](#). Par ailleurs, il apparaît, en principe, sur les bulletins de paie et les factures.

En effet, il convient de rappeler que **le code APE n'a pas de valeur juridique**, c'est l'activité réelle qui doit être recherchée pour déterminer notamment la **convention collective** qui s'applique dans votre structure.

 *L'attribution du code APE est-elle automatique pour une association ?*

*Non, elle n'est pas automatique mais indispensable dès lors que l'association souhaite **embaucher des salariés** et/ou **obtenir des subventions** de la part de l'État ou des collectivités.*


*De même, l'attribution du code APE est nécessaire lorsque les activités de l'association entraînent le **paiement de la TVA** ou de l'**impôt sur les sociétés**.*

 Si vous n'avez pas encore de code APE, il vous faudra faire une demande d'immatriculation. Si la demande est justifiée par la volonté d'embaucher du personnel, il faudra prendre attache auprès du CFE de l'URSSAF. Si la demande est motivée par le fait de vouloir recevoir des subventions, vous devez passer par le site [Le compteasso](#). Pour plus d'informations, consultez l'article du service public en cliquant [ici](#).

L'activité réelle doit être recherchée

Pour déterminer votre activité principale, plusieurs critères doivent être appréciés :


- l'activité qui occupe le plus de salariés.
- l'activité dont le chiffre d'affaires est le plus élevé.

 À notre sens, pour les associations, le critère du nombre de salarié occupé doit être prépondérant.

MODIFICATION DU CODE APE

Une modification de code APE ne peut se faire que dans les cas suivants :

- **Une erreur de codification de l'INSEE** : le code attribué ne correspond pas à votre activité ;
- **Un changement significatif et durable de l'activité** : vous constatez une modification de la structure de production, une adjonction ou une suppression d'activité.

Il n'est pas recevable de changer le code APE selon les évolutions conjoncturelles ou  saisonnières de votre activité. Au cours d'une même année, des demandes de modification successives non justifiées ne sont pas recevables.

Modification en cas de code inadapté

Lorsque le code APE qui a été attribué par l'INSEE ne correspond pas à votre activité principale, la demande de modification doit être formulée par **courrier postal** ou par **mail** à la **direction régionale de l'Insee compétente dans le département d'implantation de votre siège social ou de votre établissement**.

L'Insee a mis à votre disposition 2 formulaires, selon que votre demande concerne toute votre structure, ou l'un de ses établissements :

- [Formulaire de demande de modification du code d'activité principale \(APE\) de votre entreprise](#) ;
- [Formulaire de demande de modification du code d'activité principale \(APE\) d'un de vos établissements](#).

Il est également possible de procéder à la modification en ligne, en renseignant le formulaire de demande de modification du code APE sur le site de [l'Insee](#).

Modification en cas de changement d'activité

Si vous avez changé de domaine d'activité de manière durable et significative, vous pouvez effectuer une demande de modification du code APE auprès de votre centre de formalités des entreprises (CFE).

Pour les associations, la modification du code APE doit également être déclaré auprès du greffe des associations.

La déclaration auprès du **greffe des associations** peut être effectuée :

- de préférence en utilisant le télé-service “e-Modification” accessible dans le compte service-public.fr
- en remplissant [un formulaire](#) à envoyer par courrier au greffe des associations. Voir [ici](#) pour identifier l’adresse de son greffe des associations.

Actuellement, la déclaration auprès du **Centre de Formalités des Entreprises (CFE)** doit être effectuée :

- [auprès de l’URSSAF](#) si l’association souhaite employer du personnel
- [auprès du greffe du tribunal du commerce](#) si l’association exerce des activités qui entraînent le paiement de la TVA ou de l’impôt sur les sociétés
- à l’Insee directement pour les autres cas de figure